

ACCÈS ENTREPRISES QUÉBEC - MRCIO  
PLAN D'INTERVENTION ET D'AFFECTATION DES RESSOURCES (PIAR) 2023-2024

**Mise en contexte :**

Le 12 mai 2021, la MRC de l'Île-d'Orléans adoptait son plan d'intervention et d'affectation des ressources (PIAR), selon le gabarit proposé par réseau Accès Entreprises Québec (AEQ). À la suite de l'adoption de la reddition au 31 mars 2023 par le comité aviseur, la présente planification couvre la période du 1<sup>er</sup> avril 2023 au 31 mars 2024.

Note : Le PIAR couvre le budget alloué dans le cadre d'Accès entreprise Québec. Il sert à expliquer l'utilisation que la MRCIO entend faire des sommes reçues en fonction des objectifs d'AEQ. La MRC peut au besoin ajouter des actions à son plan pour couvrir les obligations qui ne font pas partie des objectifs ou des axes d'AEQ, telles que la participation aux activités de développement des compétences offertes par les partenaires, la publication du plan d'intervention ou encore sa mise à jour et la reddition de compte. Lors du développement des enjeux, il faut y associer minimalement un objectif général et un axe d'intervention. Cette façon de faire permet de couvrir les objectifs généraux et les axes d'intervention d'Accès entreprise Québec. Dans le cas où la MRC fait une mise à jour de son PIAR, une copie devra être déposée au MEI. Aussi, la liste des entreprises accompagnées sera demandée.

**Explications d'AEQ sur le PIAR :**

Enjeux de développement économique	Objectifs d'AEQ en lien avec l'enjeu	Axes d'intervention d'AEQ en lien avec l'enjeu	Objectifs à atteindre	Actions / interventions à mettre en place	Ressources	Échéancier	Indicateurs de performance	Temps imparti par les ressources
Les enjeux de développement économique à travailler par la MRC doivent avoir été élaborés ou entérinés par le comité aviseur. Généralement de 4 à 7 enjeux sont raisonnables pour l'atteinte réelle des objectifs par les actions concrètes. Les enjeux pourraient provenir d'une réflexion territoriale ou d'études diverses.	1- Améliorer les <b>services aux entreprises</b> ; 2- Développer une <b>offre de service</b> qui répond aux priorités et aux besoins des entreprises de l'ensemble du territoire de la MRC ; 3- Donner accès à des <b>services comparables</b> sur le territoire ; 4- Assurer que les <b>entreprises puissent se déployer</b> et atteindre leur plein potentiel.	1- <b>Accompagner</b> les entreprises et les entrepreneurs dans leurs projets d'affaires. 2- <b>Référer</b> aux ressources, programmes, services existants afin d'aider de manière optimale tous les types d'entreprises (travailleurs autonomes, coops, entreprises manufacturières, services, etc.). 3- Intervenir à l'échelle de la MRC pour permettre une <b>accessibilité</b> de proximité aux services au plus grand nombre d'entreprises et d'entrepreneurs. 4- <b>Collaborer</b> avec différentes <b>ressources</b> et expertises sur le territoire des MRC pour maximiser l'offre de services aux entrepreneurs. 5- <b>Collaborer</b> étroitement avec <b>IQ</b> dans chaque région pour permettre au plus grand nombre d'entreprises d'optimiser leurs processus et leur croissance. 6- Contribuer à <b>faciliter</b> les démarches de <b>financement</b> en lien avec des projets d'entreprises variés, notamment par les FLI, FLS et autres fonds régionaux dédiés. 7- <b>Dynamiser</b> l'économie locale des MRC par l'augmentation des ressources pour accompagner les entreprises.	Inclure quelques objectifs <b>SMART</b> par enjeu : <b>Spécifique</b> <b>Mesurable</b> <b>Acceptable</b> <b>Réaliste</b> <b>Temporellement défini</b>	Pour chaque objectif, élaborer des actions ou interventions qui seront mises en place pour atteindre l'objectif.	Identifier si les actions seront prises en charge par une nouvelle ressource ou une ressource existante.	Pour chaque action, une échéance doit être associée.	L'indicateur de performance peut être quantitatif ou qualitatif. *les indicateurs de performance devraient aussi être en lien avec la reddition de compte annuelle du service.	Le temps imparti par les ressources concernées (nouvelles et anciennes) à la réalisation des actions en lien avec l'atteinte de l'objectif. * 100% du temps d'une ressource peut être scindé en plusieurs actions.

ACCÈS ENTREPRISES QUÉBEC - MRCIO  
PLAN D'INTERVENTION ET D'AFFECTATION DES RESSOURCES (PIAR) 2023-2024

Date du plan	12 mai 2021 (Résolution 2021-05-70)		
Dates de mise à jour	4 mai 2022 (Résolution 2022-05-58)	5 avril 2023 (Résolution 2023-04-47)	

Enjeux à travailler par la MRC	Objectifs d'AEQ (#)	Axes d'intervention d'AEQ (#)	Objectifs à atteindre	Actions mises en place	Échéance	Indicateurs de performance	Temps imparti par les ressources
Deux ressources additionnelles dans les secteurs ou besoins économiques névralgiques pour la MRC	1	7	Maintien en poste d'une ressource généraliste dans le secteur commercial et en numérique	Soutenir la ressource en poste	31 mars 2024	Maintien en poste d'une ressource AEQ	Non applicable, temps non imparti
			Les besoins des entreprises du territoire ne justifient pas une deuxième embauche pour le moment	À ré-évaluer en décembre 2022	Décembre 2023	La 1 <sup>re</sup> ressource ne suffit plus à la demande d'aide des entrepreneurs	
Formation et implication de la ressource dans différents réseaux	1	4, 7	Poursuite de la formation de la ressource en place	Participation aux activités de formation et de réseautage AEQ	31 mars 2024	10 formations et activités offertes par AEQ et autres partenaires	15 % du temps de la ressource (moyenne annuelle)
			Renforcer les liens avec les partenaires locaux et régionaux	Participation et implication de la ressource dans différents réseaux locaux et régionaux		5 autres activités de réseautage	
Accompagnement des entreprises dans leur virage numérique de tous les secteurs	1, 2, 4	1, 4 et 5	Poursuite de la formation de la ressource en place sur le numérique	Participation aux activités de formation portant sur le numérique	31 mars 2024	Participer à 5 formations et activités portant sur le numérique	30 % du temps de la ressource (moyenne annuelle)
			Inciter les entreprises de la MRC à entamer une démarche de diagnostic numérique	Renseigner sur les outils disponibles pour un diagnostic numérique ou une évaluation des besoins	31 mars 2024	30 entreprises renseignées	

ACCÈS ENTREPRISES QUÉBEC - MRCIO  
PLAN D'INTERVENTION ET D'AFFECTATION DES RESSOURCES (PIAR) 2023-2024

			Augmenter le nombre d'entreprises qui déploient un projet ou utilisent un outil numérique	Accompagner ou référer les entreprises dans leur projet/outil numérique	31 mars 2024	5 entreprises accompagnées dans leur projet/outil numérique	
Uniformiser le niveau de services offerts aux entreprises sur le territoire couvert par la MRC	3	1, 2, 3 et 6	Avoir un portrait à jour des entreprises du territoire	Tenir à jour et bonifier au besoin le répertoire des entreprises du territoire	31 mars 2024	Répertoire des entreprises à jour	40% du temps de la ressource (moyenne annuelle)
			Faire la promotion des services en développement économique	Contacteur directement les entreprises du secteur commercial (toute entreprise des secteurs non desservis par l'équipe) pour leur présenter les services de la MRC	31 mars 2024	25 entreprises contactées	
			Lever des projets de démarrage et d'investissement, prioritairement dans le secteur commercial	Accompagner des entrepreneurs dans le montage de leur projet Organiser des réseaux express pour la ronde de financement.	31 mars 2024	5 financements à même les fonds locaux ou ceux des partenaires 15 entreprises informées et accompagnées sur les services	
Faire face à la pénurie de main d'œuvre	1, 2	1, 2 et 4	Accompagner les entreprises dans leurs défis de recrutement et rétention de la main d'œuvre	Coordonner le comité main d'œuvre de la MRC	31 mars 2024	Au moins 2 rencontres du comité	5% du temps de la ressource (moyenne annuelle)
				Faire le suivi du plan d'actions et autres activités en lien avec cet enjeu	31 mars 2024	4 actions réalisées	
Autres tâches connexes aux activités de la MRC	1, 3	2,3 et 7	Contribuer aux tâches à réaliser par l'équipe de développement économique	Effectuer les redditions de compte pertinentes et autres tâches collaboratives avec l'équipe du développement économique.	31 mars 2024	-Reddition de compte -Suivis trimestriels Soutien au travail autonome (STA) -Rédaction d'article pour la section MRC du journal Autour de l'île -Autres tâches en développement économique	10% du temps de la ressource (moyenne annuelle)